Nations Unies E/AC.51/2025/2

Conseil économique et social

Distr. générale
19 février 2025
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Soixante-cinquième session
Session d'organisation, 1er avril 2025
Session de fond, 12 mai-13 juin 2025
Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives au programme : évaluation

Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa soixante-deuxième session en lien avec l'évaluation du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), établi par la Division de l'inspection et de l'évaluation, contient les conclusions de l'examen triennal de l'application des trois recommandations issues de l'évaluation des programmes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) effectuée par le BSCI en 2022 (E/AC.51/2022/7). Cette évaluation portait sur le sous-programme 3 de la CEPALC, exécuté par la Division du développement économique.

Sur la base des informations fournies par la Division du développement économique et d'entretiens avec certains membres du personnel, cet examen triennal a permis de déterminer que les trois recommandations avaient été appliquées.

Dans la recommandation 1, le BSCI a demandé la mise en place d'un mécanisme amélioré permettant de planifier, de coordonner et de suivre plus systématiquement le travail de coopération technique de la Division. Comme suite à cette recommandation, la Division a conçu et mis en service un outil de suivi de la coopération technique en 2023. Cet outil a permis de suivre plus systématiquement les projets au niveau national, de simplifier les procédures de communication de l'information et de contribuer à l'apprentissage organisationnel en réunissant des données sur les résultats, les problèmes rencontrés et les enseignements à retenir.

* E/AC.51/2025/1.

25-00597 (F) 070325 130325

Merci de recycler

L'outil a permis d'adopter une approche plus stratégique de la coopération technique et de mieux faire concorder les activités menées avec les priorités du système des Nations Unies pour le développement. La recommandation est considérée comme appliquée.

Dans la recommandation 2, le BSCI a demandé la réalisation d'un examen des activités de la Division et de sa couverture au niveau national afin d'orienter les stratégies de l'équipe dirigeante. Comme suite à cette recommandation, la Division a procédé à un examen d'ensemble de ses activités pour la période allant de 2018 à 2023 et recensé les activités de coopération qu'elle avait menées en lien avec l'assistance technique, les supports de connaissances, les publications phares et les manifestations régionales. Cet examen a jeté les bases d'une transition stratégique en faveur d'une meilleure sensibilisation des pays ayant des besoins importants en matière de développement, en particulier dans les Caraïbes, a renforcé la collaboration avec les partenaires et les bureaux sous-régionaux de l'ONU et a permis d'améliorer le taux de couverture statistique et analytique dans les pays prioritaires grâce à des initiatives ciblées. La recommandation est considérée comme appliquée.

Dans la recommandation 3, le BSCI a demandé à la Division d'élaborer des principes directeurs internes en vue de définir clairement le rôle de la CEPALC dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Comme suite à cette recommandation, la Division a conçu un principe directeur assorti de cinq mesures concrètes, dont le but était de renforcer la coordination avec les entités du système des Nations Unies, de renforcer son rôle de chef de file au niveau régional et d'intégrer ses activités dans des processus tels que les analyses communes de pays ou le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Des progrès importants ont été faits à cet égard, ce qui a donné des résultats tangibles et notamment contribué à renforcer la collaboration avec les partenaires, le rôle moteur que jouent la CEPALC et la Division dans les coalitions thématiques et l'appui aux réseaux régionaux. La recommandation est considérée comme appliquée.

Les données recueillies montrent que l'application des recommandations a eu des résultats positifs :

a) les pays des Caraïbes participent davantage aux manifestations organisées par la Division du développement économique et aux mécanismes régionaux ;

b) la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a crû ;

c) le taux de couverture statistique a été amélioré dans les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement ;

d) la coordination a été renforcée dans le cadre des initiatives de financement du développement.

I. Introduction

1. À sa soixante-deuxième session, en 2022, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport établi par la Division de l'inspection et de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation du sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) (E/AC.51/2022/7).

2. Le Comité a accueilli le rapport avec satisfaction et a souscrit aux questions et aux recommandations qui y étaient formulées. Il a pris acte des progrès réalisés par la Division du développement économique dans l'application des recommandations, soulignant l'importance du rôle que joue la Division dans l'appui fourni aux États membres pour les aider à relever les défis macroéconomiques et à atteindre les objectifs de développement durable. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale fasse siennes les recommandations formulées par le BSCI aux paragraphes 63 à 65 de son rapport.

3. Dans le cadre du présent examen triennal, le Bureau a évalué l'état de l'application des trois recommandations issues de son évaluation. Toutes trois ont été jugées appliquées.

4. L'examen triennal s'est notamment appuyé sur :

a) Un examen des rapports sur l'état d'application des recommandations, les progrès étant suivis par l'intermédiaire de la base de données du BSCI pour le suivi des recommandations, TeamMate+ ;

b) Une analyse des informations, documents et rapports pertinents communiqués par la CEPALC sur diverses questions liées aux recommandations ;

c) Des entretiens à distance avec un échantillon ciblé de membres clés du personnel de la CEPALC en poste au siège de la Commission à Santiago.

5. La version finale du projet de rapport a été transmise à la CEPALC afin qu'elle formule ses observations, qui figurent en annexe du présent rapport. Le BSCI remercie la CEPALC de la coopération et de l'aide apportées à l'établissement du présent rapport.

II. Résultats

Recommandation 1
Amélioration de la planification et de la coordination

6. La recommandation 1 est libellée comme suit :

> Dans le cadre de son mandat régional, sous-régional et transfrontière d'appui au développement durable, la Division du développement économique devrait mettre en place un mécanisme amélioré permettant de planifier, de coordonner et de suivre plus systématiquement le travail de coopération technique et de renforcement des capacités qu'elle mène sous forme de projets. Ce mécanisme devrait :
>
> a) Appuyer la réalisation des objectifs de sensibilisation et de communication en facilitant le suivi des activités en cours et des demandes de coopération technique présentées à la Division, l'objectif étant notamment de permettre aux bureaux des Nations Unies, comme les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux nationaux de la CEPALC, d'avoir un aperçu des projets réalisés par la Commission et la Division au niveau des pays ;

b) Contribuer à établir le niveau de priorité des différents projets en fonction des priorités stratégiques générales de la Division et orienter ses stratégies en matière de coopération technique ;

c) Faciliter le suivi des produits et des résultats auxquels la Division a contribué pour chaque projet de coopération technique ou de renforcement des capacités auquel elle participe ;

d) Favoriser l'apprentissage organisationnel et créer les conditions qui y sont propices ;

e) Prendre en compte tout mécanisme pertinent de suivi des projets de renforcement des capacités mis en place par le bureau régional du Bureau de la coordination des activités de développement, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Département des affaires économiques et sociales ou les autres entités concernées.

Indicateur de succès : la Division a élaboré une stratégie concernant le recensement et la hiérarchisation des projets de coopération technique et l'existence d'un mécanisme à l'appui des alinéas a) à e) ci-dessus a été prouvée.

7. Comme suite à cette recommandation, la Division a mis en place un mécanisme amélioré permettant de planifier, de coordonner et de suivre ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités. Au début de l'année 2023, elle a conçu et mis en service un outil de suivi de la coopération technique basé sur Microsoft Excel, qui permettait de suivre plus systématiquement les activités de coopération technique au niveau des pays et des projets. Afin d'assurer une couverture complète des activités de coopération technique de la Division, et conformément à l'esprit de la recommandation, l'outil a été conçu pour permettre de suivre les projets quelle que soit leur source de financement (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), les demandes de coopération technique qui ont été reçues mais pas encore formalisées et les demandes confidentielles (pour lesquelles seules des informations d'ordre général non sensibles sont proposées).

8. Conformément à l'alinéa a) de la recommandation 1 concernant les objectifs de sensibilisation et de communication, l'outil de suivi de la coopération technique a permis d'enrichir les informations diffusées par la Division auprès de parties externes telles que les coordonnateurs et coordonnatrices résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les organismes des Nations Unies dans la région. À cette fin, la Division a examiné les listes de diffusion existantes afin de s'assurer que les informations sur les publications, les études et les activités étaient transmises aux parties prenantes concernées. De plus, elle a tiré parti des canaux de communication de la CEPALC pour diffuser des informations sur son travail, notamment dans des communiqués de presse du Groupe de l'information et par l'intermédiaire de la Division des documents et des publications. La Division a également contribué à garantir l'inclusion d'informations sur les activités au niveau national et les résultats connexes dans les documents de la CEPALC tels que le rapport d'activités annuel, le rapport sur les résultats obtenus à l'échelle du système par la Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les rapports présentés au Conseil économique et social.

9. Conformément à l'alinéa b) de la recommandation 1 concernant la hiérarchisation des projets, l'outil de suivi de la coopération technique, couplé à l'examen des activités au niveau national (recommandation 2), a permis à la Division d'aborder ses activités de sensibilisation de manière plus stratégique. D'après les membres du personnel de la Division, les effets combinés de ces deux facteurs ont conduit à une collaboration accrue avec les pays prioritaires, en particulier dans les Caraïbes, comme décrit au paragraphe 18 ci-après.

10. Conformément aux alinéas c) et d) de la recommandation 1, l'outil de suivi de la coopération technique a été conçu suivant une structure standardisée qui recense les informations clés, notamment le nom du projet, la période de référence, les activités menées, les résultats obtenus, ainsi que les problèmes rencontrés et les enseignements à retenir. L'examen d'un échantillon des entrées de l'outil a confirmé que cette approche structurée permettait de suivre à la fois les réalisations et les résultats spécifiques des projets, par exemple l'adoption de stratégies nationales, la mise en place de plans directeurs ou l'élaboration de directives administratives, qui étaient le fruit de l'assistance technique de la Division ou auxquels la Division avait contribué. L'échantillon examiné comprenait également des communications officielles des autorités nationales dans lesquelles celles-ci saluaient l'efficacité de l'assistance technique fournie. Par ailleurs, l'outil de suivi a contribué à l'apprentissage organisationnel en recensant les problèmes rencontrés dans le cadre des activités, ainsi que les enseignements tirés de ces expériences, notamment en ce qui concernait la gestion des transitions politiques, la coordination avec les partenaires au sein du système des Nations Unies, les façons de maintenir l'élan des projets lors des changements de direction et les défis en matière de communication dans le cadre des initiatives multipays.

11. En ce qui concerne l'alinéa e) de la recommandation, dans un souci d'efficience, la Division a aligné l'outil de suivi de la coopération technique sur le cycle d'établissement des rapports de la Division des opérations et de la planification des programmes de la CEPALC, qui doit publier trois fois par an des rapports sur l'exécution de son programme de travail, notamment sur les projets de coopération technique et l'assistance technique. Cette harmonisation a permis d'éviter l'élaboration de rapports redondants tout en garantissant que l'outil de suivi de la coopération technique permettrait à la fois de répondre aux besoins de la Division des opérations et de la planification des programmes et d'obtenir des détails supplémentaires sur les projets utiles à la Division du développement économique. Pour ce qui est de prendre en compte les autres mécanismes de suivi à l'échelle du système des Nations Unies, les membres du personnel de la Division du développement économique ont indiqué que, bien qu'il n'y ait pas de technologie standard pour la création de ce type d'outil dans le système des Nations Unies, la Division s'était engagée à contribuer au dispositif élargi de suivi de l'information de l'Organisation une fois qu'il serait mis en service.

12. Selon les membres du personnel de la Division interrogés, l'adoption de l'outil de suivi comme suite à la recommandation 1 a contribué à faire évoluer la vision stratégique de la Division en matière de coopération technique : celle-ci a adopté une approche plus proactive de la communication avec les pays de la région et peut désormais mieux cerner les synergies entre les différents projets. Les chargés de projet seraient plus conscients des relations de la Division avec le reste du système des Nations Unies, en particulier avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Comme preuve de cette collaboration renforcée, les membres du personnel ont donné en exemple un projet du Compte pour le développement récemment achevé en République dominicaine, dans le cadre duquel le Ministère de l'économie, de la planification et du développement avait demandé à la CEPALC de fournir une assistance technique en vue de la création d'un cadre de financement national intégré. La Division a repéré et exploité les possibilités de collaboration avec le Bureau de la Coordonnatrice résidente concernée et le Département des affaires économiques et sociales. Cela a permis de coordonner l'exécution du projet, notamment lors de réunions en présentiel avec le Bureau de la Coordonnatrice résidente et lors d'une manifestation conjointe organisée par la CEPALC en République dominicaine en octobre 2024.

13. Compte tenu de ces éléments d'information, le BSCI considère que la recommandation a été appliquée.

Recommandation 2
Examen des activités au niveau national

14. La recommandation 2 est libellée comme suit :

> Dans le cadre de son mandat régional, sous-régional et transfrontière et en mettant l'accent sur la promotion des activités de sensibilisation et de communication, la Division du développement économique devrait entreprendre un examen de ses activités et de sa couverture au niveau national afin d'orienter l'action et les stratégies de l'équipe dirigeante. Cet examen devrait porter sur les supports de connaissances et les activités de renforcement des capacités de la Division. Il devrait s'attarder aux éléments suivants :
>
> a) Déterminer si une priorité suffisante est accordée aux pays qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de développement durable ou qui ont des besoins plus criants en matière de développement économique ;
>
> b) Déterminer s'il est possible d'accroître la portée des activités menées par la Division en déployant un effort supplémentaire dans les pays où les besoins sont les plus criants, notamment en mobilisant plus efficacement les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ou en collaborant plus étroitement avec les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC ;
>
> c) Déterminer si, s'agissant de la production de connaissances, la Division devrait augmenter la proportion des supports (ou de sections de publications) spécifiques aux pays pouvant être directement utilisés dans l'exécution des politiques.
>
> *Indicateur de succès* : un document décrivant les résultats d'un examen de la couverture accordée à chaque pays par la Division et comportant des propositions de mesures supplémentaires a été établi.

15. Comme suite à cette recommandation, la Division du développement économique a procédé à un examen d'ensemble de ses activités au niveau national pour la période 2018-2023. Cet examen a été mené par une équipe comprenant le Directeur de la Division et des chargés de projets, qui ont recensé les supports de connaissances et les activités de renforcement des capacités de la Division au niveau national et défini des mesures supplémentaires à prendre pour renforcer les efforts existants. Les conclusions de cet examen n'ont pas été diffusées officiellement, mais ce processus et les initiatives qui en ont découlé ont abouti à plusieurs résultats tangibles qui sont détaillés ci-après.

16. Les conclusions de l'examen font ressortir une collaboration importante au niveau national dans des domaines divers tels que l'assistance technique, les supports de connaissances, les publications phares, les manifestations régionales et les services statistiques. Plus précisément, entre 2018 et 2023, la Division du développement économique a mené les activités suivantes :

a) **Assistance technique au niveau national**. Grâce au Compte pour le développement et à des ressources extrabudgétaires, la Division a mené 29 projets d'assistance technique dans 12 pays qui en ont fait la demande, dont certains ayant le statut de petit État insulaire en développement (Cuba, République dominicaine, Haïti) ou de pays moins avancé (Haïti). Ces demandes, faites par divers ministères et organismes nationaux, couvraient une série de domaines, notamment l'élaboration de politiques du marché du travail relatives à l'enseignement technique et professionnel ou à l'émergence de professions basées sur des plateformes numériques. La Division a également fourni une assistance technique dans les domaines du financement du développement et des finances publiques.

b) **Rapports isolés au niveau des pays**. La Division a établi 17 rapports analytiques ad hoc axés sur des questions spécifiques à tel ou tel pays, qui ont servi un double objectif, à savoir de fournir une analyse détaillée aux pays concernés et d'offrir des perspectives politiques utiles à d'autres pays qui font face à des défis similaires. Ces rapports couvraient des domaines clés tels que les systèmes de retraite et le financement du développement (études sur les banques de développement et l'inclusion financière) ou encore des questions liées aux finances publiques telles que la viabilité de la dette publique et les règles budgétaires. Les rapports traitaient à la fois de cas individuels et d'analyses transnationales, certaines publications couvrant jusqu'à 16 pays.

c) **Publications phares**. Dans ses publications phares, à savoir l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes* et *Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean* (bilan préliminaire de la situation économique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), la Division a diffusé des notes d'information semestrielles par pays contenant des données détaillées sur chaque État membre de la CEPALC. Ces analyses portaient sur les tendances macroéconomiques, l'évolution des politiques liées aux questions budgétaires, monétaires et financières et des politiques de change, la production économique, l'inflation et l'emploi.

d) **Organisation de manifestations et de séminaires régionaux**. La Division a organisé plusieurs forums régionaux pour promouvoir le dialogue et la mise en commun de connaissances. Par exemple, le séminaire régional annuel sur les politiques budgétaires a été une manifestation clé, qui a réuni des ministres des finances, des organisations internationales, du personnel technique, des universitaires et la société civile pour discuter de questions telles que le financement du développement durable et les politiques de dépenses publiques. De plus, des réunions d'experts et des ateliers techniques ont servi d'espaces de coopération Sud-Sud, en particulier sur des sujets tels que les dépenses fiscales et les banques de développement.

e) **Services statistiques**. La Division a actualisé les statistiques macroéconomiques détaillées publiées sur le portail CEPALSTAT de la CEPALC, qu'elle a enrichies de données harmonisées sur les opérations budgétaires, la dette publique, les recettes fiscales et les dépenses sociales. En collaboration avec des partenaires tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Centre interaméricain des administrations fiscales et la Banque interaméricaine de développement, la Division a également établi le rapport annuel « Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes » et actualisé la Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques. Elle a par ailleurs publié des données statistiques sur les principaux indicateurs financiers et monétaires et relatifs aux taux de change.

17. L'examen s'est conclu par des propositions d'éléments clés qui pourraient être intégrés à la stratégie de la Division afin de renforcer ses activités au niveau national, tels que :

a) l'établissement de supports de connaissances qui traitent de questions macroéconomiques et de financement du développement très pertinentes pour les pays de la région, en se concentrant sur les domaines dans lesquels la Division dispose d'un avantage comparatif et peut offrir un appui à valeur ajoutée aux États membres ;

b) la présentation de ces supports de connaissances lors d'échanges techniques régionaux afin de sensibiliser les autorités nationales, de faciliter le dialogue Sud-Sud et de promouvoir la collaboration avec les partenaires hors de la région et les institutions internationales ;

c) la collaboration avec les pays, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, afin de recenser et de mettre à profit les possibilités de coopération technique susceptibles de déboucher sur des résultats tangibles au niveau national.

18. Bien que l'examen lui-même soit essentiellement descriptif, il a jeté les bases qui ont permis d'examiner et d'appliquer les mesures mentionnées dans la recommandation. D'après les membres du personnel de la Division interrogés, cela a permis d'obtenir des résultats tangibles dans divers domaines dont il est question dans les différentes parties de la recommandation, notamment :

a) **Priorisation de l'appui aux pays dont les besoins en matière de développement sont les plus criants grâce à un renforcement de la sensibilisation et de la collaboration [alinéas a) et b)]**. Étant consciente que la CEPALC n'avait pas de mandat au niveau national et qu'elle ne pouvait fournir une assistance technique qu'à la demande des États membres, la Division se serait concentrée sur les moyens de renforcer la sensibilisation et de nouer des relations avec les pays qui pourraient bénéficier d'un soutien supplémentaire en la matière. Par exemple, en 2023 et 2024, la Division, en collaboration avec le bureau sous-régional de la CEPALC à Port of Spain, a réussi à accroître la participation des pays des Caraïbes. Ces activités ont notamment abouti aux résultats suivants :

i) Les ministres des finances des Bahamas, de la Barbade, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago ont participé à la réunion de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et au séminaire régional sur les politiques budgétaires qui se sont tenus à Santiago en mai 2023 ;

ii) Un représentant du Ministère jamaïcain des finances et de la fonction publique a participé à l'atelier technique régional sur les dépenses fiscales qui s'est tenu à Mexico en novembre 2023 et à un autre atelier qui s'est tenu à Santiago en octobre 2024 ;

iii) Dans le cadre de son rôle de secrétariat technique de la Plateforme régionale de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a été inaugurée en 2023, la Division a promu la participation des pays des Caraïbes, notamment d'Haïti, à des débats de haute importance sur les politiques fiscales. De plus, conformément à l'ordre du jour de la réunion de la Plateforme sur les priorités régionales en matière de financement du développement qui s'est tenue le 15 novembre 2024, les participants ont bénéficié d'une interprétation en anglais, espagnol, français et portugais, garantissant ainsi une plus grande diversité linguistique et renforçant le dialogue avec les différents États membres.

b) **Réorientation vers des supports de connaissances spécifiques aux pays [alinéa c)]**. La Division a continué de produire des analyses détaillées spécifiques à chaque pays dans le cadre de ses publications phares, tout en prenant des mesures pour élargir la couverture des pays prioritaires. Par exemple, elle a accru sa couverture statistique des pays ayant des besoins particuliers en matière de développement dans le cadre d'un projet mené en 2024, qui visait à inclure pour la première fois le Belize et Sainte-Lucie dans sa base de données sur les dépenses sociales publiques consultable sur le portail CEPALSTAT. Elle a également entamé des travaux visant à pallier le manque d'informations sur l'entrepreneuriat féminin dans les Caraïbes, notamment un projet d'enquête pilote qui doit être menée à la Barbade et à Trinité-et-Tobago au début de l'année 2025. Selon les membres du personnel de la Division, il était prévu d'entamer des activités de coordination avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la Barbade, des Caraïbes orientales et de la Trinité-et-Tobago au début de l'année 2025 afin de recenser les synergies potentielles avec les

projets existants et d'assurer la continuité des efforts visant à appliquer les recommandations issues des résultats de l'enquête.

19. Compte tenu de ces éléments d'information, le BSCI considère que la recommandation a été appliquée.

Recommandation 3
Plan stratégique interne

20. La recommandation 3 est libellée comme suit :

> Dans le cadre de son mandat régional, sous-régional et transfrontière et des mesures prises pour mettre en œuvre la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la Division du développement économique devrait élaborer un plan stratégique interne détaillé ou des principes directeurs de façon à définir clairement le rôle qui lui incombe à cet égard et les responsabilités qu'il est prévu qu'elle assume, notamment les suivantes :
>
> a) Répertorier les travaux récents et actuels spécifiques aux pays menés par la Division dans les cas où des liens indissociables pourraient exister avec les réalisations d'autres équipes de pays des Nations Unies ;
>
> b) Examiner comment, dans tous les pays concernés, l'élaboration des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable pourrait prendre en compte plus systématiquement les activités de la Division ;
>
> c) En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, faire fond sur les travaux déjà entrepris pour mettre au point un plan plus explicite permettant à la CEPALC et à la Division d'appuyer le Réseau des économistes au niveau régional, notamment en présentant des activités spécifiques supplémentaires et les produits et résultats concrets qui y sont associés ;
>
> d) Veiller au maintien de l'engagement systématique de la CEPALC et de la Division et du rôle de premier plan qu'elles jouent au niveau régional dans les coalitions thématiques pertinentes.
>
> *Indicateur de résultats* : un plan stratégique interne ou un document contenant des principes directeurs qui tient compte des alinéas a) à d) ci-dessus a été établi, ainsi qu'un document décrivant les étapes prévues.

21. Comme suite à cette recommandation, en 2023 et 2024, la Division a élaboré un document contenant des principes directeurs axés sur le renforcement de la coordination avec le système des Nations Unies pour le développement, assortis de mesures de mise en œuvre. Ces principes directeurs disposent que la Division doit contribuer activement au renforcement de la coordination de ses activités avec le système des Nations Unies pour le développement, dans le but de promouvoir le développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à ses supports de connaissances, à ses manifestations et à ses activités de coopération technique spécifiques à chaque pays. Ces principes sont assortis de cinq mesures prévues, conformes à la recommandation 3, qui consistent à :

- Renforcer la sensibilisation des pays pour promouvoir les services de coopération technique ;
- Renforcer la coordination avec le système des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies afin d'accroître les effets des activités de coopération technique spécifiques à chaque pays ;

- Veiller à ce que ses activités soient prises en compte dans les analyses communes de pays et menées en coordination avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- Assurer la coordination avec le Département des affaires économiques et sociales aux fins de l'appui au Réseau des économistes au niveau régional ;
- Diriger des coalitions thématiques afin d'accroître la visibilité des questions de développement qui revêtent une grande importance pour la région.

22. Bien que les mesures prévues soient ambitieuses et, dans certains cas, qu'elles dépendent de facteurs échappant au contrôle de la Division, celle-ci aurait néanmoins réalisé des progrès considérables dans leur mise en œuvre. La Division a fait état de plusieurs réalisations dans la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement de la coordination avec le système des Nations Unies, qui ont abouti à des résultats concrets répondant à différentes parties de la recommandation :

a) **Renforcement de l'action auprès des pays prioritaires (alinéa a) de la recommandation 3, recommandation 2)**. La Division a communiqué de manière proactive avec les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement qui pourraient bénéficier de la mise en commun d'expériences et de bonnes pratiques entre pays du Sud en matière d'élaboration de politiques macroéconomiques. Comme décrit au paragraphe 18, cela s'est traduit par une participation accrue des pays des Caraïbes aux manifestations organisées par la Division, ainsi qu'aux mécanismes régionaux permanents tels que la Plateforme régionale de coopération fiscale pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

b) **Renforcement de la collaboration avec le système des Nations Unies [alinéa a)]**. La Division aurait employé diverses méthodes pour renforcer la collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies pour le développement et les équipes de pays des Nations Unies. On citera notamment des activités conjointes relatives aux cadres de financement nationaux intégrés, menées avec le Département des affaires économiques et sociales, notamment des projets au niveau national au Costa Rica et en République dominicaine. Dans le cadre de ce dernier, la Division a réuni le Département, le Bureau de la Coordonnatrice résidente, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'harmoniser les efforts de financement du développement et de créer un document d'orientation pour les initiatives futures (comme évoqué au paragraphe 12).

c) **Prise en compte des activités de la Division dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération [alinéa b)]**. La Division a réitéré son engagement de contribuer aux analyses communes de pays, selon que de besoin. Elle avait contribué récemment à une analyse avec l'appui du bureau sous-régional de la CEPALC au Mexique, et il était prévu qu'elle participe à d'autres analyses à venir en Amérique du Sud.

d) **Renforcement de l'appui au Réseau des économistes [alinéa c)]**. La Division a collaboré avec le Réseau des économistes de la CEPALC, notamment dans le cadre de son rôle de coprésidente de la coalition thématique sur la croissance équitable et le financement du développement. En septembre 2024, elle a participé à une session de réflexion avec le Réseau des économistes afin de déterminer les moyens par lesquels les économistes du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies pourraient conjointement orienter les débats internationaux à l'approche de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en juin et juillet 2025.

e) **Rôle moteur dans les coalitions thématiques [alinéa d)]**. La coalition thématique sur la croissance équitable et le financement du développement, dont la Division assure la coprésidence, est un mécanisme important pour l'appui au système des Nations Unies pour le développement et la diffusion des supports de connaissances de la Division. Par exemple, en juin 2024, le Bureau du Coordonnateur résident pour la Barbade et les Caraïbes orientales a demandé à la coalition thématique de l'aider à conseiller les équipes de pays des Nations Unies sur les synergies au sein du système des Nations Unies pour le développement dont il serait possible de tirer parti afin d'aider les pays à mobiliser des financements dans le cadre de l'initiative de facilitation de l'accès au financement du développement dans les Caraïbes, lancée par le comité directeur régional. La Division, en tant que membre de la coalition thématique, a fait des observations de fond, en s'appuyant sur ses supports de connaissances régionaux pour orienter les recommandations et les stratégies.

23. Compte tenu de ces éléments d'information, le BSCI considère que la recommandation a été appliquée.

III. Conclusion

24. Au cours des trois années qui se sont écoulées depuis l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne, la Division du développement économique a démontré sa volonté de remédier aux difficultés recensées dans le rapport et d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation au moyen de mesures concrètes visant à améliorer le suivi de la coopération technique, la coopération avec les pays et la coordination avec les entités du système des Nations Unies. Elle a mis en place de nouveaux mécanismes et adopté de nouvelles pratiques qui l'ont aidée à remplir son mandat régional, sous-régional et transfrontière, tout en continuant de s'aligner sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

25. Les principales réalisations de la Division comprennent la conception et la mise en service de l'outil de suivi de la coopération technique, qui permet de suivre et coordonner plus systématiquement les activités au niveau national et favorise l'apprentissage organisationnel. La Division a procédé à un examen d'ensemble de ses activités au niveau national, jetant les bases d'un dialogue renforcé avec les pays prioritaires et d'une collaboration accrue entre les partenaires, les bureaux sous-régionaux et le système des Nations Unies. De plus, elle a établi un document contenant des principes directeurs assortis de mesures pour définir clairement son rôle dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, maintenir le rôle de premier plan qu'elle joue dans les coalitions thématiques, assurer la coordination dans le cadre des analyses communes de pays et appuyer le Réseau des économistes.

26. Les données préliminaires recueillies montrent que l'application des recommandations a eu des résultats positifs :

a) les pays des Caraïbes participent davantage aux manifestations organisées par la Division du développement économique et aux mécanismes régionaux ;

b) la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a crû ;

c) le taux de couverture statistique a été amélioré dans les pays ayant des besoins particuliers en matière de développement ;

d) la coordination a été renforcée dans le cadre des initiatives de financement du développement.

Annexe*

Observations reçues de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes au sujet du projet de rapport

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) se félicite de ce rapport complet, qui prend acte de l'ensemble des mesures qu'elle a prises pour appliquer les recommandations qui lui ont été adressées à l'issue de l'évaluation de ses activités (E/AC.51/2022/7).

Nous sommes heureux d'annoncer que la CEPALC n'a rien à ajouter au sujet du rapport susmentionné.

La CEPALC saisit cette occasion pour remercier le Bureau des services de contrôle interne de l'approche collaborative qu'il a adoptée lors de cet examen triennal.

* Dans la présente annexe, le Bureau des services de contrôle interne communique la version intégrale des observations reçues de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Cette pratique, recommandée par le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, a été instituée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/263.